



Ville de Lautrec
81440

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025



ID : 081-218101392-20250414-DELIB2025_16-BF

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L 2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2024.

Le budget primitif 2024 a été adopté le 8 avril 2024 par le Conseil Municipal de Lautrec.

Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes. Le budget 2024 a été élaboré sans hausse des taux de fiscalité communale.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement pour 2024 se sont élevées à **1 323 614.73€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2024
011 – Charges à caractère général	594 732.05
012- Charges de personnel	643 664.82
014- Atténuation des produits	58 926.00
65- Autres charges de gestion courante	217 757.77
66- Charges financières	8 153.79
67- Charges spécifiques	267.28
68-Dotations provisions	112.42
042- Opération d'ordre	
TOTAL	1 323 614.73

Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de salles, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

La fiscalité :

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2023.

Foncier bâti (taux de référence) : 45.36 %

Foncier non bâti : 109%

CFE : 25.61 %

TH : 17.85%

Les dotations

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 661622€

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **1 802 761.33€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2024
013 -Atténuation de charges	5 422.87
70 -Produits des services, du domaine et vente	73 425.57
73- Impôts et Taxes	67 177.93
731- Fiscalité locale	840 496.95
74- Dotations et participations	731 860.22
75- Autres produits de gestion courante	63 947.76
77- Produits spécifiques	2 182.03
78- Reprises provisions	
042 –Opération d'ordre entre section	18 248.00
Total	1 802 761.33
<i>002- Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>1 132 208.62</i>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses

Le volume total des dépenses d'investissement est de **382 280.40€**

Opération	CA 2024
Opération 10 : Grosses réparation	3 057.36
Opération 33 : Eclairage public	42 243.94
Opération 10005 : Voirie	5 222.70
Opération 10009 : Acquisition matériel	80 323.81
Opération 19001 : Inventaire archéologique	6 000.00
Opération 20002 : Réfection rampe de la Brèche	12 040.94
Opération 21003 : Salle festive et culturelle	94 700.70
Opération 23001 : Création préau groupe scolaire	6 696.00
Opération 23002 : Création terrain de foot	32 111.46
16 : Emprunt et dettes assimilées	81 635.49
040 Opération d'ordre (travaux régie)	18 248.00
TOTAL DEPENSES	382 280.40
<i>Déficit investissement reporté</i>	<i>0</i>

Les projets d'équipement et de travaux représentent **282 396.91€** du total et portent essentiellement sur les domaines suivants :

- Changement volets école
- Création chicane rte de Graulhet
- Achat camion + Piaggio + véhicule grade champêtre
- Achats photocopieurs école + mairie
- Réfection du mur Passage des Figuiers
- Maitrise d'œuvre Rampe de la Brèche
- Maitrise d'œuvre Salle Multiculturelle
- Terrassement nouveau terrain de sport
- Rénovation éclairage public (Lotissement du château et de Laréal – Place centrale – Place Saint-Rémy

Les recettes

Le volume total des recettes d'investissement est de **281 298€** et se répartit de la manière suivante :

Chapitre	CA 2024
10 : FCTVA –	179 564.12
10226 :Taxe d'aménagement	17 498.15
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés*	53 185.73
13 : Subvention d'investissement Réhabilitation Anciens bâtiments en commerce et aménagement liaison piétonne Chauffage Collégiale Saint-Rémy	31 050.00
TOTAL	281 298

ETAT DE LA DETTE

En 2024, la Commune n'a pas eu recours à l'emprunt.

L'endettement de la Commune se compose de 4 emprunts à taux fixe.

Le remboursement du capital des emprunts représente 81 635.49€.